

SOMMAIRE

❑ <u>ÉDITO</u>	(p 1)
❑ <u>RENTREE</u>	(p 2)
❑ <u>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : 70 ANS</u>	(p 3)
❑ <u>HAUSSE DE LA CSG</u>	(p 5)
❑ <u>TECHNICIEN DE PROXIMITÉ EN INFORMATIQUE</u>	(p 9)
❑ <u>CTA</u>	(p 10)
❑ <u>CREFOP</u>	(p 11)
❑ <u>SEGPA</u>	(p11)
❑ <u>CPE</u>	(p 12)
❑ <u>GT CONTRACTUELS</u>	(p 13)
❑ <u>TITULARISATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES</u>	(p 13)
❑ <u>FUTURS STAGIAIRES ESPE</u>	(p 14)
❑ <u>LA FORCE DE L'ADHÉSION</u>	(p 14)



1 ÉDITO

Une nouvelle année scolaire se termine. Nous sommes en plein dans la période des examens, nombreux à attendre avec impatience les vacances tellement cette année a été épuisante.

Il reste cependant à tous, quelques efforts encore à produire, (secrétariat, corrections, jurys, ...) avant de profiter de ces vacances bien méritées.

[Retour au sommaire](#)

2 RENTREE

Nous risquons, plus que les autres années, ne pas la faire de gaîté de cœur, tant il y a d'incertitudes et de nouveautés à venir : PPCR, évaluation « réservée » aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons, hors classe, classe exceptionnelle, apprentissage en LP, inclusion....sans compter les nouvelles sections, nouveaux collègues, nouveaux élèves, emploi du temps.....

et en plus on vient d'apprendre le gel du salaire des fonctionnaires !!!!



Dès septembre, donc le « réveil » risque d'être difficile.

Les projets politiques annoncés durant la campagne électorale vont devenir pour nous tous des sujets d'actualités brûlants :

- Autonomie accrue des établissements
- Pouvoir régional accru en matière de formation professionnelle
- Développement de l'apprentissage

Voilà une partie de ce qui va nous « tomber sur la tête ».

Quelles conditions de travail nous attendent dans un contexte de régionalisation renforcé de la formation professionnelle ?

Quel avenir pour la formation initiale publique sous statut scolaire avec la promotion à outrance de l'apprentissage ?

Comment vont être appliqués les décrets du PPCR signés au dernier moment par l'ancienne ministre de l'éducation nationale avant son départ ?

On sait qu'au nom de « l'autonomie des

établissements », qu'au nom d'une gestion plus souple, plus proche des « acteurs », le temps de présence, le temps de travail, pourront sous peu, être négociés établissement par établissement, lycée par lycée. (nouvelle Loi Travail oblige)

Vous le savez à travers la régionalisation de l'enseignement professionnel, l'accélération de la mise en place de l'apprentissage en EPLE est dans la ligne de mire du **nouveau Ministre Blanquer**.

Voici ce qu'il en pense. Dans une interview au Café pédagogique il dit : **« Je pense que le lycée professionnel pourrait bénéficier d'une plus grande régionalisation. La région est désormais pleinement l'entité compétente en matière d'emploi et de formation professionnelle. Le lycée professionnel, au travers du CAP et du Bac Professionnel, est conçu pour mener directement à l'emploi. Il est donc logique d'imaginer la région en pleine responsabilité pour faire réussir les lycées professionnels ».**

Alors attention à ce que cachent les mots !

Pour le SNETAA-FO la formation professionnelle ne doit pas dépendre d'une logique centrée uniquement sur des besoins économiques territoriaux. Ceci serait inacceptable !

Alors tout dépendra de notre capacité de mobilisation et de notre volonté de défendre la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire

Nous devons donc démontrer que nous sommes un maillon essentiel pour l'avenir des jeunes et que l'apprentissage ne saurait résoudre tous les problèmes comme semble le penser notre nouveau ministre de l'éducation nationale.

Comme premier syndicat de l'enseignement professionnel au niveau national la responsabilité de notre organisation est grande.

Notre nouveau Ministre de l'éducation nationale, qui n'est pas à court d'idées, préconise des stages de soutien avant la rentrée scolaire pour les collégiens.

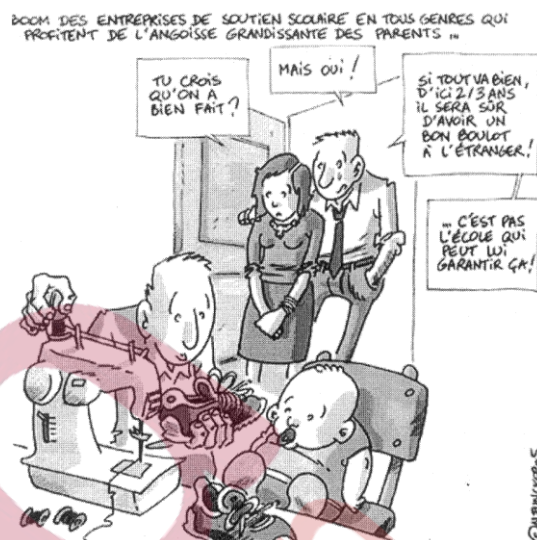
Aussitôt un certain nombre d'organismes de formation privés se sont précipités sur le créneau lucratif. Il suffit de regarder leurs propositions dans les media.

S'il est vrai que les stages proposés par le Ministre seront « gratuits » pour les élèves et leurs familles, qui va les assurer ?

Peut-être des collègues, en dehors du calendrier scolaire, et qui « s'ennuient » en vacances et les trouvent trop longues.

Alors comment ces mêmes collègues pourront-ils s'opposer ensuite au changement des rythmes scolaires que notre ministre préconise, et qui propose de faire passer l'année scolaire de 36 à 38 ou 40 semaines de cours ?

Et quid, s'il leur arrive un accident de trajet ou pendant les cours (ce que nous ne leur souhaitons pas) ? Sera-t-il considéré comme accident du travail ou pas ?



[Retour au sommaire](#)

3 ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : 70 ANS D'EXISTENCE ÇA SE FÊTE !

[Retour au sommaire](#)

Nous sommes en 2017 et les LP, que l'on appelait à l'époque « centres d'apprentissage » ont 70 ans d'existence.

1947 : la CGT se bat pour que les « centres d'apprentissage » soient rattachés au Ministère du Travail : le SNETAA, lui, se bat pour qu'ils soient rattachés à l'Education Nationale.

1947 : la CGT demande que pour les « formateurs des centres d'apprentissage » soit créé une convention collective : le SNETAA se bat pour que les « professeurs » soient des fonctionnaires d'état avec un statut particulier.

Les PLP rattachés au Ministère de l'Education Nationale et non pas au Ministère du Travail : c'est encore le SNETAA.

Alors le SNETAA-FO ne voit pas pourquoi il abandonnerait cette date d'anniversaire, à des organisations qui ont combattu la formation professionnelle initiale publique dans sa forme actuelle, alors qu'il en est à l'origine. C'est donc à nous de défendre ce qu'il a conquis en 1947.

En 1947, le gouvernement a nationalisé un certain nombre

d'entreprises et c'est la création de l'enseignement professionnel.

L'enseignement professionnel public s'est ainsi retrouvé en charge de la formation des publics jeunes (ce qu'on appelle aujourd'hui la formation initiale). Cette mesure était peut-être une mesure économique, mais pas seulement, il faut se souvenir que nous avons eu pendant la guerre un patronat plutôt « collaborateur ». (Citroën, Renault, Peugeot.....)

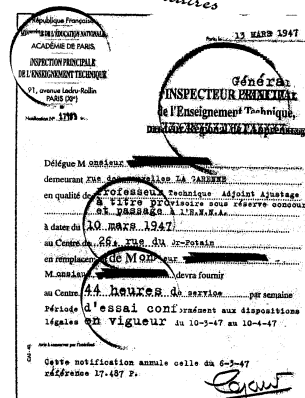
Quels progrès depuis.

Ces dernières années le SNETAA-FO a permis des avancées non négligeables pour les PLP et leur statut : pouvoir statutairement enseigner en BTS, correction des copies BAC PRO rémunérées, ISOE égalisé pour tous les niveaux, maintien du Diplôme intermédiaire, la non fusion du BAC PRO Commerce et Vente....

Ce qui n'est pas si mal en cette période de vaches maigres.

Pendant que d'autres sont favorables à la disparition des PFMP en seconde, aux secondes indifférenciées, au lycée unique, au corps unique et donc à la perte

**70 ANS DE COMBAT
et d'acquis syndicaux**
1947 :
44 heures hebdomadaires



2000 :
18 heures hebdomadaires

de spécificité des LP, conduisant à un BAC PRO en deux ans.

Actuellement on est, en plus, rupture avec la logique de l'enseignement professionnel initial public : le patronat a décidé de « récupérer » l'enseignement professionnel et de manière plus générale la formation professionnelle avec l'aide du gouvernement.

C'est pour cela d'ailleurs, que le ministère, se déchargeant de ses obligations, donne de plus en

plus de compétences aux régions (carte des formations, orientation,.....) pour qu'elles puissent interagir avec les branches professionnelles.

Ce débat est donc complètement lié à l'actualité.

Le patronat veut, de plus, récupérer « l'argent de la formation professionnelle » et le gouvernement est prêt à accéder à cette demande, par exemple en attribuant exclusivement la taxe

d'apprentissage aux formations par apprentissage.

Quand on est sur la logique de l'inversion des normes, on est sur la casse des diplômes nationaux qui sont les éléments qui permettent à tous les salariés d'avoir un niveau de rémunération reconnu par une convention collective.

Et si on casse la logique du diplôme, on introduit la notion de compétence.

À partir de là un employeur pourra exiger des compétences au futur salarié, mais ce n'est pas parce qu'il les aura que sa rémunération sera à la hauteur de ce qu'elles valent : par contre cela sera à prendre ou à laisser pour le demandeur d'emploi. (Avec toutes les conséquences possibles pour lui en cas de refus consécutifs)

4 HAUSSE DE 1,7 % de la CSG.

[Retour au sommaire](#)

C'est une nouvelle attaque sur le pouvoir d'achat des retraités. C'est un nouveau coup dur porté au pouvoir d'achat des retraités qui s'annonce.

Il s'ajoute aux nombreuses mesures fiscales pénalisantes qui leur ont été infligées (suppression de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ; fiscalisation des

majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus ; prélèvement depuis le 1^{er} avril 2013 de la CASA de 0,3% acquittée par tous les retraités imposables ...) ainsi qu'à l'absence de revalorisation des pensions et des retraites de base et complémentaire depuis 2013 (si ce n'est l'aumône de 0,1% accordée en octobre 2015 pour les retraites de base).



5 IMPORTANT. TPI

On nous parle de plus en plus de développement du numérique », mais vous avez sûrement remarqué, depuis l'an dernier, que nos collègues **ATPR** (« assistant techniciens pédagogique régional) sont devenus des **TPI** (technicien de proximité en informatique).

Discrètement la dimension pédagogique a disparu : elle était pourtant importante. Nos collègues pouvaient nous guider dans nos choix de logiciels, de solutions techniques choisies en fonction de nos besoins et du matériel disponible.

Souvent le TPI est attendu avec impatience tant il est demandé et surtout débordé par la résolution de tous nos petits et gros problèmes.

Mais maintenant quid de la pédagogie ? Nous en avons pourtant bien besoin !



[Retour au sommaire](#)

6 CTA.

Le rectorat continue sa politique de création de LPO.

➔ Pour la rentrée 2017 :

- Fusion à Castres du LGT et du LP en un LPO (sous réserve du passage en commission permanente du Conseil Régional)
- Fermeture du LP de CAUSSADE et transformation du LGT en LPO à MONTEILS

➔ Pour la rentrée 2018

- Fusion du LP de Montauban de Luchon et du LGT de Bagnères de Luchon en LPO.

Vous connaissez la position du SNETAA-FO et son opposition farouche à la création de LPO.

Sous prétexte de « mixité sociale », on sait cela permet surtout au rectorat de faire des économies de postes administratifs, mais aussi d'attribuer une dotation unique et de permettre une meilleure intégration des différents corps d'enseignants par un décloisonnement de la répartition des services. C'est un pas de plus

vers le Lycée unique et le corps unique.

Crée des LPO, c'est fabriquer des sortes de « micro-SEP » dans d'énormes structures en plaçant une centaine d'élèves de LP parmi 2000 autres élèves du LGT. Les élèves du LP ne représenteront plus qu'un « détail » perdu dans un énorme Lycée. (Drôle de mixité sociale !)

[Retour au sommaire](#)

Pour le SNETAA-FO le LPO, c'est la disparition de l'indépendance du LP, mais c'est un pas de plus vers corps unique auquel nous nous opposons, et c'est surtout la destruction programmée de l'enseignement professionnel

Dans un LPO, le LP perd son autonomie décisionnelle et financière, son image, et le SNETAA s'y oppose.

7 CREFOP.

La Région suivant les directives Ministérielles veut développer l'apprentissage qui pour l'état et les partenaires sociaux constitue un véritable « levier » pour la croissance tout en apportant aux apprentis une première expérience en termes d'insertion professionnelle.

La région s'est fixé un double objectif : augmenter le nombre d'apprentis (+ 3,3% par an en moyenne sur 5 ans) en veillant à maintenir la complémentarité avec la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et renforcer la qualité de l'apprentissage pour mieux répondre aux besoins économiques des entreprises.

Un plan de développement de l'apprentissage sera engagé en 2017 : mobilisation des employeurs, information et orientation du public, accompagnement des apprentis et de leur famille.

Mais il semblerait que l'on « oublie » que la formation par apprentissage dépend des contrats d'apprentissages et donc

de la signature de l'entreprise, du jeune et du contexte économique.

L'apprentissage ne peut « fonctionner » qu'avec des jeunes motivés, capables de comprendre les contraintes de la hiérarchie, la ponctualité et la continuité de l'effort. De plus, les entreprises sont là pour faire des profits et les patrons cherchent des « personnels compétents » qui s'adaptent rapidement à l'évolution rapide actuelle des techniques : ce n'est pas gagné !

Il faut aussi savoir que 80% des « apprentis de l'artisanat » sont « employés » dans 15 activités sur les 327 relevant de l'artisanat.

L'apprentissage n'a jamais réglé l'échec scolaire, ni le chômage des jeunes, cela se saurait : mais nos gouvernants persistent.

Le SNETAA-FO est très inquiet et dénonce des moyens réduits et un investissement prioritaire de la Région dans l'apprentissage au détriment de l'enseignement en lycée professionnels public.

A-t-on oublié qu'un Contrat d'Apprentissage est signé par les deux parties que sont l'entreprise et le jeune et que la **discrimination à l'embauche existe** (pour tout un tas de raisons, très souvent inavouées l'apprentissage n'est pas accessible à tout jeune : sexisme, racisme,)

Le SNETAA-FO est très attaché à la LAÏCITÉ, à la séparation des Églises et de l'État, récusant toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie

Pour le SNETAA-FO la voie professionnelle initiale publique et laïque est le « dernier ascenseur social » pour les jeunes ayant connu des difficultés à l'école avant leur entrée en LP.

Pour le SNETAA-FO, **après une formation professionnelle publique initiale en LP et un premier diplôme de qualification professionnelle**, l'apprentissage et l'alternance peuvent correspondre à des besoins des entreprises

.Mais nous souhaitons plus d'école pour ces jeunes dont le seul patrimoine, le seul capital, est l'école pour s'en sortir dans la vie.

[Retour au sommaire](#)

8 SEGPA.

Pour le SNETAA-FO, si l'inclusion scolaire est une idée généreuse, elle ne peut pas être une opportunité pour l'administration de récupérer des moyens, ni fermer les structures existantes qui ont fait leurs preuves.

C'est pourtant ce que l'administration fait en fermant certaines classes de 6^{ème} pour tarir les flux d'entrée en SEGPA avec toutes les conséquences pour les élèves mais aussi pour les postes de PLP.

Le SNETAA demande le maintien de structures SEGPA pour scolariser dans de bonnes conditions de prise en charge des

élèves plus fragiles, et qui méritent l'attention du système éducatif.

Le SNETAA-FO refuse une politique dont la logique aboutit à la destruction programmée des SEGPA qui se traduit par leur fermeture progressive et leur disparition.

Le SNETAA demande, pour la rentrée prochaine leur dotation à hauteur de leurs besoins.

Si la scolarisation de publics fragiles, peut se faire au sein des établissements, elle doit l'être de manière ponctuelle et dans des conditions les plus normales possibles.

Actuellement, ce n'est pas le cas et les collègues sont obligés de

« bricoler », d'improviser, au quotidien et sur le tas des solutions qui ne sont satisfaisantes ni pour ces élèves, ni pour les enseignants parfois mis en difficulté par l'intégration de ces élèves dans des classes à effectifs chargés.

Déjà, la suppression des postes de PE Éducateurs et le recrutement d'AED dans les EREA et certains collèges avec SEGPA, n'a pas tardé à conduire ces structures fragiles à des difficultés de gestion des internats, l'augmentation des violences, et la dégradation des conditions de vie et d'apprentissage des élèves. Ce n'est pas acceptable.

[Retour au sommaire](#)

9 CPE.

Le SNETAA-FO dénonce la volonté de poursuivre l'implantation de demi-postes de CPE.

Cette gestion purement comptable des moyens se traduit dans les faits par une dégradation du service rendu aux usagers et par une dégradation des conditions de travail des CPE. Elle conduit en plus à la perte de la

lisibilité de leurs missions et de leur rôle dans les établissements scolaires, pour les élèves leur famille, et pour les collègues.

Le SNETAA-FO rappelle qu'il faudrait créer 280 postes de CPE pour que le taux d'encadrement soit de 250 élèves par CPE, malgré cela, ces créations ne répondraient pas au besoin en remplacement !



[Retour au sommaire](#)

10 GT CONTRACTUEL.

Décret du 29 août 2016 : instaure deux catégories au lieu de trois.

Les contractuels sont recrutés sur des emplois et non sur des postes.

- Pour un premier emploi un contractuel sera rémunéré à l'indice minimum de sa catégorie.

- L'administration peut cependant le rémunérer à un indice supérieur compte tenu de son expérience professionnelle, sa spécificité ou la rareté de sa

discipline ou des besoins à couvrir. **Ils sont donc traités comme des variables d'ajustement.**

- Passage d'échelon tous les trois ans, mais après inspection qui peut aussi « bloquer » le changement d'échelon : **le rectorat refuse l'avancement indiciaire automatique tous les 3 ans que nous réclamons**, reste sur la position du conditionnement de l'avancement aux résultats de l'évaluation.

En ce qui concerne l'avancement celui-ci se fera chaque année au 1^{er} septembre, il sera tenu compte de la date anniversaire du contrat pour les collègues en CDI avec un rattrapage, mais pour les collègues en CDD il ne sera pas tenu compte de cette date anniversaire, le motif invoqué étant l'impossibilité matérielle de gérer cela pour les services du rectorat.

[Retour au sommaire](#)

En ce qui concerne les contrats incluant les congés scolaires la nouvelle règle qui s'applique suite à la circulaire ministérielle de mars 2017 est la suivante :

- Lorsqu'un contractuel est en poste à l'année sur un BMP, quel que soit la quotité et que le contrat

commence avant le 1^{er} octobre, le contrat dure jusqu'au 31 août, lorsque le contrat commence après le 1^{er} octobre il dure jusqu'au 7 juillet.

- Lorsqu'un contractuel effectue une suppléance, la durée du contrat est alignée sur la durée

de l'arrêt de travail donc si le collègue reprend avant les congés scolaires la suppléance et donc le contrat s'arrêtent à cette date.

Pour information :

Actuellement il y a 1036 CDD dans l'académie dont 172 au 2^{ième} grade, 864 au 1^{er} grade.

11 TITULARISATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES.

Les jurys de titularisation vont se réunir la semaine du 19 juin pour décider quels seront les stagiaires qui devront se présenter à eux entre le 26 et le

28 juin pour défendre leur titularisation. Les autres, ceux qui n'auront pas été convoqués, seront automatiquement titularisés.

Résultats pour tous à la mi-juillet.

[Retour au sommaire](#)

12 FUTURS STAGIAIRES ESPE.

Tous les collègues stagiaires connaîtront leur académie d'affectation début juillet.

Ils devront ensuite saisir et formuler leurs vœux, entre le 05 juillet 12h et le 12 juillet 12h.

Vous devez formuler des vœux afin de classer dans l'ordre préférentiel

(Possibilité de formuler des préférences géographiques, en utilisant la procédure décrite sur le site du rectorat : <https://svs.ac-toulouse.fr/> du 5 juillet à midi au 12 juillet à minuit.)

Le premier sera une commune (vous pourrez formuler des demandes plus précises à l'intérieur de la Haute-Garonne : 4 possibilités), du deuxième au huitième vœu, ils devront classer par ordre de préférence décroissante les 8 départements de l'académie.

Nous conseillons à nos collègues de mettre une commune qu'ils souhaitent réellement avoir et de ne pas se fier aux informations concernant les implantations qui leur ont été peut-être communiquées... Des

changements d'implantations de supports stagiaires sont toujours possibles jusqu'au dernier moment.

N'oubliez pas de nous communiquer vos vœux par mail :

contact@snetaatoulouse.fr ou par courrier : SNETAA 62 Bd des Récollets 31400 TOULOUSE.

NB : En cas de situation médicale grave, le signaler dans la case « Observations ».

Dès l'affectation de l'Académie connue, afin de permettre leur nomination et surtout leur prise en charge administrative et financière, les collègues devront adresser avant le 14 juillet 2017 à la Direction des Personnels Enseignants, les documents suivants :

- la photocopie recto-verso de leur CNI,
- la photocopie lisible de leur carte vitale,
- les justificatifs de la situation familiale (copie du livret de famille, attestation PACS, ..),

- le RIB ou RIP en deux exemplaires,

- le certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé (de l'académie de Toulouse ou de toute autre académie),

- diplôme le plus élevé (lauréats dispensés de diplôme), copie du M1 ou M2 ou pièce justifiant la dispense de diplôme (concours externes), etc...

NB : Tous les stagiaires qui seront en prolongation ou renouvellement de stage ainsi que ceux qui sont en reconversion devront adresser leurs vœux par courriel à la DPE du Rectorat de Toulouse.

Les résultats d'affectation seront connus à partir du jeudi 20 juillet.



[Retour au sommaire](#)

13 LA FORCE DE L'ADHÉSION.

Une offensive politique se découvre au travers des choix gouvernementaux qui vont être relayés par les services du Rectorat. À ceci, s'ajoutent les attaques contre la protection sociale, la réduction du droit aux soins individuels.

Cet ensemble de « régressions » de nos acquis si durement gagnés, exige que nous reconstruisions une prise de conscience de tous les personnels et donc une vraie solidarité.

Le syndicalisme se doit d'être l'expression collective au travers de l'adhésion de chacun et du plus grand nombre.

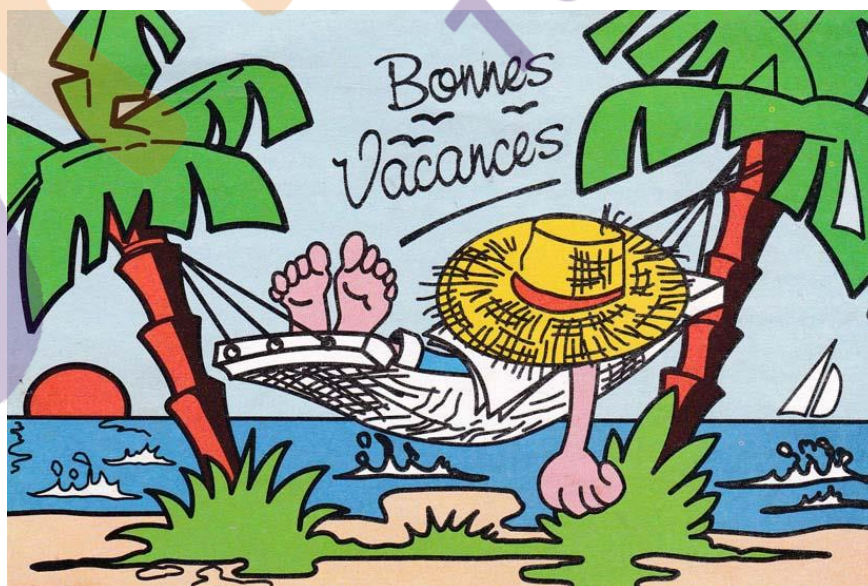
Seul et isolé(e) vous n'êtes qu'un grain de sable qui sera balayé par le vent des réformes, unis et ensemble nous formerons une dune (de protection) qui avancera peut-être lentement, mais qui imperturbablement fera avancer nos revendications !

Le SNETAA vous invite tous ceux qui ne sont pas encore adhérents au premier syndicat de l'Enseignement Professionnel, ainsi que ceux qui n'ont pas la cotisation mensualisée, à le rejoindre, à compléter et à renvoyer le bulletin de pré-syndicalisation pour l'année scolaire 2017-2018. *(En le faisant avant le 16 juillet, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel)*

Vous avez ou aurez besoin du SNETAA-FO et le SNETAA-FO a besoin de vous.

[SYNDIQUEZ-VOUS au SNETAA-FO](#)

Syndicat spécifique, qui défend vos carrières, votre statut et l'Enseignement Professionnel Public et Laïque



[Retour au sommaire](#)